

adoptée

SÉNAT

le 14 décembre 1967.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

---

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

*tendant à la désignation*  
**d'une Commission de contrôle.**

---

*Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :*

Il est institué au Sénat une Commission de contrôle de vingt-sept membres chargée d'examiner, dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, les problèmes posés par l'accomplissement des missions propres à l'Office de Radiodiffusion-Télévision française.

---

Voir les numéros :

Sénat : 341 (1966-1967) et 76 (1967-1968).

Délibéré en séance publique, à Paris, le  
14 décembre 1967.

*Le Président,*  
*Signé : Maurice BAYROU.*